

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Déléage, présidée par Monsieur le maire Raymond Morin et tenue le 23 janvier 2018, à 19h40, à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Raymond Morin, maire
- Madame Louise Charlebois, conseiller siège no.1
- Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
- Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
- Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4
- Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
- Monsieur Jean-Pierre Morin, conseillère siège no.6

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier en tant que secrétaire de la séance.

EST AUSSI PRÉSENTE : Madame Monique Mercier, secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à l'article 153, à tous les membres du conseil présent.

Sous la présidence de Monsieur Raymond Morin, la session est ouverte à 19h40.

RÉSOLUTION 2018-01-CMD9715

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyée par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2018-01-CMD9716

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 551-ADM-2018 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QU' un règlement doit être adopté concernant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 14 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

- CONSIDÉRANT** la présentation faite par le maire à la séance ordinaire du 9 janvier 2018 concernant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :
- D'ADOPTER** le règlement numéro 551-ADM-2018 concernant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2018, après avoir renoncé à sa lecture.

COPIE DU RÈGLEMENT SE TROUVANT DANS LE LIVRE DES RÈGLEMENTS

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-01-CMD9717

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR 2018-2019-2020

- CONSIDÉRANT QUE** l'adoption du plan triennal d'immobilisations est requise en vertu de l'article 953.1 du Code municipal;
- CONSIDÉRANT** la présentation faite par le maire à la séance ordinaire du 9 janvier 2018 concernant le plan triennal d'immobilisations pour 2018-2019-2020;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :
- D'ADOPTER** le programme triennal d'immobilisations pour 2018-2019-2020 de la municipalité, dont copie est jointe à l'original de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Ledit programme totalise 2 581 076\$ et se répartit comme suit :

| | |
|--------|-------------|
| 2018 : | 2 011 692\$ |
| 2019 : | 463 384\$ |
| 2020 : | 106 000\$ |

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions et portant exclusivement sur les points à l'ordre du jour.

RÉSOLUTION 2018-01-CMD9718
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, de lever la présente séance extraordinaire à 19H50.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Je, Raymond Morin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Raymond Morin
Maire

Henri-Claude Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier